

Des ministres félicitent les lauréats des prix de l'APASE pour 1994

Le 16 juin 1994, n° 124

«Le ministre des Affaires étrangères, M. André Ouellet, le ministre du Commerce international M. Roy MacLaren, et le ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, M. Sergio Marchi, ont félicité [...] les quatre gagnants des Prix des agents du service extérieur canadien de 1994. Ont été récompensés M. Ian Burchett, vice-consul et délégué commercial adjoint à Monterey, au Mexique, pour avoir promu les intérêts des milieux d'affaires canadiens dans le nord-est du Mexique; M^{me} Claudette Deschênes, employée du Groupe du service international de Citoyenneté et Immigration Canada, pour avoir secondé des gestionnaires de l'immigration à l'étranger et avoir résolu des problèmes de personnel complexes d'une façon exceptionnelle; M. Denis Grégoire de Blois, pour avoir accompli pendant quatre ans un travail extraordinaire dans le domaine de la protection des droits de la personne en Syrie; et M^{me} Carolyn McMaster, pour avoir aidé d'une manière remarquable à élaborer et à mettre en oeuvre la politique du Canada sur l'Afrique du Sud.»

DISCOURS :

«[...] Nous voulons aussi encourager et appuyer le développement politique ici, comme nous l'appuyons dans d'autres pays, tant dans cet hémisphère qu'au-delà. Cuba a d'incontestables réalisations à son actif, notamment dans les domaines des droits économiques et sociaux. Ses régimes de soin de santé et d'éducation sont des modèles pour les autres pays. Je souligne également que, lorsque nous parlons de droits de la personne et de développement démocratique, nous ne proposons pas un modèle unique à l'occidentale. Nous visons plutôt le respect de certaines libertés qui sont inscrites dans des instruments internationaux comme la Déclaration universelle des droits de l'homme de l'ONU [Organisation des Nations Unies]. Ces principes font partie des fondements de la politique étrangère canadienne. Le Canada va donc faire des droits de la personne et du développement démocratique un sujet de discussion permanent avec Cuba, afin que les réalisations cubaines dans les domaines que je citais tout à l'heure trouvent leurs pendants sur le plan des droits politiques et civiques. [...] Le gouvernement canadien considère depuis longtemps que, quelles que soient ses divergences de vues avec un autre pays, il importe d'entretenir un dialogue honnête et ouvert. C'est pour cette raison que nos relations officielles avec Cuba n'ont jamais été interrompues depuis leur établissement, en 1945. [...] Le gouvernement canadien a pris l'habitude, ces dernières années, de qualifier les relations canado-cubaines d'actives et de positives. Je crois que ces adjectifs caractérisent bien le dense réseau de liens officiels et privés que bon nombre d'organisations, d'entreprises et de particuliers du Canada entretiennent avec leurs homologues cubains. [...] Je tiens à ajouter qu'au-delà de la dimension strictement bilatérale, le Canada, en sa qualité de partisan de longue date du multilatéralisme, attache une importance particulière au rôle des organisations internationales. Même si elles n'arrivent qu'à maintenir un dialogue courtois entre les États au sujet de certaines questions de portée internationale, elles auront déjà fourni une contribution précieuse. [...] À la récente conférence de l'OEA, à Belém, j'ai avancé l'idée que celle-ci se doit d'envisager le jour où Cuba pourra à nouveau jouer intégralement son rôle, avec tous les privilèges et toutes les responsabilités que cela comporte. L'isolement est malsain, alors que les contacts étroits avec une organisation de plus en plus dynamique, qui fait beaucoup pour promouvoir la libéralisation économique et politique, peuvent produire des résultats pratiques et positifs. Quels sont les objectifs du Canada à Cuba? En premier lieu, notre présence ici traduit la volonté de promouvoir plusieurs intérêts concrets de mon pays, notamment en ce qui concerne le commerce. Deuxièmement, nous souhaitons soutenir un changement qui soit positif et pacifique à Cuba, tant sur le plan politique qu'économique. [...] Troisièmement, nous désirons encourager Cuba à participer pleinement et de manière constructive aux affaires internationales. Enfin, nous ne voulons pas que le gouvernement canadien entrave l'action des organisations et des particuliers canadiens qui mènent leurs propres activités et entretiennent leur propre dialogue avec des Cubains, en raison des restrictions apportées dans le passé à l'aide officielle au développement.»

Déclaration de l'honorable Christine Stewart, secrétaire d'État (Amérique latine et Afrique) à l'occasion des conférences de *The Economist*, deuxième table ronde avec le gouvernement de Cuba, La Havane (Cuba), le 20 juin 1994, 94/32.

« [...] le gouvernement a adopté une orientation très claire en ce qui a trait à la conduite de nos relations bilatérales avec la Chine. Cette orientation repose sur quatre principes: le partenariat économique, le développement durable, la paix et la sécurité, les droits de la personne et la primauté du droit. Nous ne sacrifions pas un seul de ces principes au profit d'un autre. En fait, ces principes se renforcent mutuellement. [...] Le respect des droits de la personne est un élément essentiel de la politique étrangère canadienne. Nos relations avec la Chine ne peuvent être simplifiées ou réduites à une opposition entre des questions commerciales et le respect des droits de la personne. Nous croyons que des contacts systématiques et à grande échelle provoqueront des appels en faveur d'une plus grande ouverture et de la liberté au sein de la société chinoise. [...] Une société fermée qui dépend peu du commerce et des investissements internationaux est moins susceptible de tenir compte des préoccupations des étrangers. Les échanges commerciaux réduisent l'isolement. Le commerce étend également la portée du droit international et crée la croissance économique nécessaire aux changements et au développement sociaux. La libéralisation économique engendre également la multiplication et l'habilitation des groupes d'intérêt dans la société. Il demeure cependant impérieux que le gouvernement continue de saisir toutes les occasions qui se présentent pour soulever la question des droits de la personne auprès des pays qui semblent violer ces droits. [...] Le gouvernement entend continuer de travailler avec les autres pays pour s'assurer que la Chine respecte ses obligations en vertu de la Déclaration des droits de l'homme des Nations Unies. [...] Le gouvernement canadien a également fait part aux autorités chinoises, dans le cadre de nos relations bilatérales, de ses préoccupations au sujet des droits de la personne. [...] Je crois que ce genre de dialogue et de coopération ouvre la voie à une meilleure compréhension et aidera le gouvernement chinois dans ses efforts en vue de réformer les structures juridiques et judiciaires en Chine.»

Déclaration de l'honorable Raymond Chan, secrétaire d'État (Asie-Pacifique) à la Chambre des communes à l'occasion du cinquième anniversaire des événements de la place Tiananmen Ottawa (Ontario), le 9 juin 1994.

CITOYENNETÉ ET IMMIGRATION CANADA

Le ministre Marchi annonce des nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR)

Le 15 juin 1994

«En raison de l'échéance, au mois de mai, du mandat de certains commissaires de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié (CISR), M. Sergio Marchi, ministre de la Citoyenneté et de l'Immigration, a annoncé [...] la nomination de 27 commissaires à la Section du statut de réfugié de la CISR. Il s'agit de 21 nouvelles nominations et de six renouvellements de mandat.»

FINANCES CANADA

Le Canada émet pour 2 milliards de dollars US d'obligations à trois ans à taux fixe sur le marché euro-américain

Le 20 juin 1994

«Le secrétaire d'État, M. Doug Peters, a annoncé [...] au nom du ministre des Finances, M. Paul Martin, l'émission d'obligations à trois ans à taux fixe d'une valeur de 2 milliards de dollars US sur le marché euro-américain. Cette opération a pour but d'accroître les réserves de devises et de diversifier les sources de financement du Compte du fonds des changes en dollars américains. L'émission est structurée de manière à tenir compte des préférences actuelles des investisseurs en matière de maturités et constitue une façon économique de constituer les réserves en devises du Canada. L'émission ne servira pas à financer les opérations du gouvernement, qui sont réglées exclusivement en dollars canadiens.»